



Proposition de l'AFEF pour l'EAF n° 2 – 26 mars 2018

Cette proposition n°2 s'appuie sur l'argumentaire général présenté dans la proposition n°1, en précisant les exercices qui semblent essentiels à la formation littéraire et générale des élèves.

Oral

Savoir se présenter à l'oral, défendre un projet, argumenter, sont des compétences essentielles dans la poursuite d'études, ainsi que dans la vie professionnelle et personnelle. Mais ces compétences ne sont pas naturelles, elle se travaillent et c'est la mission de l'école de les développer pour réduire les inégalités entre les élèves. **L'oral n'est pas un écrit oralisé, il répond à des codes différents que l'école doit aider les élèves à maîtriser.** La redéfinition de l'épreuve orale de français à la fin de la première est fondamentale, car, actuellement, c'est elle qui conditionne très largement les pratiques de classes durant l'année de première, voire de seconde.

Les propositions de l'AFEF consistent à faire de l'oral de première une propédeutique de l'oral sur projet de terminale (« *Grand oral* »), et ainsi à :

- Développer, durant les années de seconde et de première, **un apprentissage des techniques de l'oral** pour mieux aider les élèves dans ce qui sera une des compétences essentielles de leur poursuite d'études et de leur vie professionnelle ;
- Mettre les élèves, durant l'année de première, en situation de **développer un projet littéraire**, de préférence collectif et/ou collaboratif, si possible avec des outils numériques ; ce projet s'inscrirait dans différents parcours portant sur un corpus d'œuvres variées ;
- Le jour de l'oral, l'élève serait amené à **défendre son projet**, et serait **interrogé sur ses lectures et les connaissances littéraires et artistiques conjointes**. Il serait évalué sur sa prestation orale, sur la soutenance de son projet et sur ses aptitudes en lecture littéraire.

Le programme des classes de seconde et première devrait s'ouvrir à un corpus élargi d'œuvres classiques et contemporaines, françaises et mondiales, majoritairement en langue française, mais aussi traduites. Un nombre minimum d'œuvres intégrales à lire par les élèves serait fixé pour chaque année.

Les élèves pourraient établir par eux-mêmes un corpus :

- Soit, par exemple, de quatre textes autour d'un objet d'études ou d'une problématique posée ;
- Soit d'extraits d'une œuvre lue en justifiant leurs choix à partir d'une étude littéraire de ces textes, d'une mise en relation avec les œuvres et textes travaillés en classe, et d'une réflexion sur ce que ces textes peuvent

apporter au lecteur tant du point de vue de l'émotion, de l'attrait esthétique, de l'expérience du monde et des hommes (d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs), que des thématiques abordées ainsi que des valeurs véhiculées et à interroger.

Ces corpus pourraient être pris dans un ensemble de textes proposés par l'enseignant – sans caractère restrictif – afin d'aider les élèves, tout en permettant qu'un ou des textes du corpus n'ait pas fait partie de l'anthologie proposée par le professeur. L'élève pourrait y ajouter le choix d'une œuvre artistique : extrait de film, peinture, sculpture, œuvre musicale, ... à mettre en relation. Un temps du cours serait dévolu à ce travail à partir du mois de janvier/ février une fois que les élèves sont familiarisés avec les exigences de la classe de 1^{ère}.

Écrit

La redéfinition des épreuves écrites est, elle aussi, essentielle, pour partir des besoins des élèves à l'écrit et les accompagner dans leur poursuite d'études, leur vie professionnelle et personnelle, soit les compétences à :

- Comprendre en autonomie des écrits variés, complexes ;
- Argumenter, justifier des choix afin de développer une pensée critique ;
- Imaginer, inventer, s'essayer à des écrits qui permettent d'explorer le monde et ses grandes questions ;
- Synthétiser en s'appuyant sur l'analyse, avec des outils et des méthodes adaptées ;
- Organiser leur pensée et structurer leur écriture ;
- Mobiliser leur culture littéraire et artistique pour nourrir leur pensée.

Nous rappelons notre demande, formulée plus haut pour l'oral, que le programme des classes de seconde et première s'ouvre à un **corpus élargi d'œuvres classiques et contemporaines, françaises et mondiales, majoritairement en langue française, mais aussi traduites** ; et qu'un nombre minimum d'**œuvres intégrales** à lire par les élèves soit fixé pour chaque année. Le travail sur la littérature demande en effet de pouvoir s'immerger dans les œuvres¹, et pour cela les élèves ont besoin de partir d'œuvres dans lesquelles ils puissent facilement entrer, pour circuler ensuite entre des œuvres de siècles différents.

C'est pourquoi l'étude d'extraits isolés, en classe et à l'examen, ne nous semble pas favorable à développer une approche littéraire, et nous insistons pour le

¹ « Je veux notamment que les élèves renouent avec les œuvres intégrales trop souvent découpées en extraits et avec le plaisir de lire qui n'est pas toujours compatible avec des exercices trop formels, qui accepte aussi qu'on se perde dans des longueurs parce qu'elles font partie du rapport au livre. » Transcription du discours du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française, 20 mars 2018

maintien d'un corpus de textes pour l'épreuve écrite de français en fin de première. Ce corpus permet aux élèves d'établir des liens, soit entre des œuvres de siècles et d'auteurs différents, soit entre des textes différents d'un même auteur classique² ou contemporain.

Nous demandons l'introduction, à partir de ce corpus, d'un exercice d'**écriture littéraire** qui remplacerait l'actuelle écriture d'invention. Ce sujet est critiqué par certains parce qu'il serait difficile à évaluer. Outre que l'évaluation est difficile pour tous les écrits, comme le montrent les études de docimologie, l'écriture littéraire semble plus difficile à évaluer parce qu'elle insécurise, portant moins sur des « exercices trop formels » que sur un « rapport au livre »³. C'est pourquoi nous demandons que :

- Cet exercice soit modifié, en **deux parties : une partie d'écriture créative**, selon les consignes précises données par l'énoncé ; **une partie de commentaire de l'élève sur sa production**, en fonction de la nature de l'écriture demandée (par exemple : thèmes abordés, enjeux, idées, références culturelles, intertextualité, organisation, caractérisation des personnages, registres, figures de rhétorique, jeux de sonorités, choix de versification ...) ⁴ ; cette note d'intention, avec sa dimension réflexive, permettra d'évaluer au mieux la construction d'un véritable « sujet » ;
- Il soit accompagné des **attendus spécifiques à la nature du sujet**, précisant les items sur lesquels les élèves seront évalués (cette précision serait nécessaire pour tous les exercices) ;
- Il soit accompagné, comme les autres exercices, d'une **grille d'évaluation critériée élaborée par les concepteurs de sujets**, ce qui permettrait de sortir de l'idée que *le français* n'est pas évaluable, et que seuls des exercices formels et techniques le sont ;
- Son nom soit changé, en même temps que sa forme, et que l'on adopte celui d'**écriture littéraire** qui nous semble plus conforme à ce qui est attendu des élèves.

Si l'exercice de dissertation et de commentaire de texte sont maintenus, ils doivent s'appuyer sur le même corpus, afin d'aider les élèves à contextualiser et établir des liens, et ils doivent être assortis d'aides à l'évaluation critériée fournis par les concepteurs de sujets. Quant à la créativité, l'innovation, l'esprit d'initiative, actuellement exigés de nos élèves et valorisés par l'institution, l'exercice d'écriture littéraire nous semble le plus propre à les développer.

² Voir notamment l'exemple proposé ci-joint par Jean-Michel Le Baut autour de Montesquieu.

³ Voir plus haut l'extrait du discours du président de la République.

⁴ Cf. exemple ci-joint.